


# LE RECENSEMENT


## UN DEVOIR DE JEUNE CITOYEN



TU AS ENFIN 16 ANS ?  
ALORS C'EST LE MOMENT  
DE VENIR TE FAIRE RECENSER !

EN MAIRIE OU EN LIGNE  
SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](https://www.service-public.fr) !  
AVEC PIÈCE D'IDENTITÉ  
ET LIVRET DE FAMILLE !

REÇOIS TA CONVOCATION À LA  
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ,  
ET OBTIENS TON CERTIFICAT  
DE PARTICIPATION !



ESSENTIEL POUR  
T'INSCRIRE :  
- AU BAC / CAP  
- AU PERMIS DE  
CONDUIRE !

# **VOUS AVEZ 16 ANS, PENSEZ A VOUS FAIRE RECENSER !**

**Cette démarche est obligatoire dans les 3 mois suivants votre 16<sup>ème</sup> anniversaire. Elle s'effectue auprès de la mairie de votre domicile ou en ligne sur :**

**[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)**

**Cela vous permettra de participer à la  
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ**



Une fois en règle vis-à-vis du service national, votre certificat individuel de participation vous donnera la possibilité de vous inscrire aux examens et concours publics, comme le baccalauréat, ainsi qu'aux épreuves du permis de conduire. Ce recensement permet également l'inscription automatique sur les listes électorales à partir de 18 ans.

Carte d'identité ou passeport en cours de validité, livret de famille et justificatif de domicile sont nécessaires pour cette formalité.

Plus de renseignements via ce QR code :



**La carte d'identité ou le passeport en cours de validité sont indispensables pour effectuer la JDC !**